

voqué aux Commissaires pour qu'ils considèrent les différentes raisons ci-dessus mentionnées et toutes autres raisons qui peuvent militer en faveur de l'acceptation de la soumission McDougall et de faire rapport de nouveau.

70.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires à l'effet de régler la poursuite de M. L. deMontigny,

M. l'échevin DUBEAU, appuyé par M. l'échevin TETREAU,

Propose: Que ledit rapport soit adopté.

M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin WARD, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit renvoyé au Bureau des Commissaires et au Département en Loi les priant de bien vouloir dire si M. Louvigny de Montigny a un bon droit d'action contre la Ville pour un montant quelconque.

M. l'échevin Tétreau soulève un point d'ordre alléguant que le Département a déjà répondu à cette question, ainsi qu'il appert au rapport dudit Département maintenant devant le Conseil.

Il soutient que, pour cette raison, ledit amendement est hors d'ordre.

Son Honneur le Maire décide que ledit amendement n'est pas dans l'ordre, attendu que le Département en Loi a déjà répondu à ladite question.

Et un débat s'engageant,

La proposition étant mise aux voix, elle est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence. (MM les échevin Carter et Ward dissidents).

71.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires à l'effet de payer un montant de \$640.45 au Révd. J.-O. Roussin,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LUSSIER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

72.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Leclaire, à l'effet de réglementer la construction des édifices dans certaines rues,

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit prié de préparer un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET.

Sous-Greffier de la Cité.



CITÉ DE MONTRÉAL

Numéros de voitures et autres numéros de licences

Des soumissions cachetées, adressées au Bureau des Commissaires et portant à l'endos la souscription "Soumission pour numéros de licences," et déposées à leur bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à Vendredi, le 11 Novembre 1910, à midi.

Ces soumissions seront pour des numéros peints sur fer blanc, ou émaillés sur acier, et pour des numéros et des insignes en métal, et elles devront être séparées, mais on pourra soumissionner pour l'une ou l'autre classe de ces numéros, ou pour toutes.

Des devis et formules de soumissions sont déposés au bureau du Surintendant du département des licences, à l'Hôtel de Ville, où on pourra se les procurer.

Un chèque certifié d'une banque autorisée du Canada, payable à l'ordre de la Cité de Montréal, pour un montant équivalant à quinze pour cent (15 p.c.) du montant de la

ferred back to the Commissioners, in order that they may consider the different objections above mentioned and any other reasons which may militate in favor of the acceptance of the McDougall tender and make a further report.

70.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to settle the lawsuit of Mr. L. DeMontigny.

Ald. Dubeau moved, seconded by Ald. TETREAU,

That said report be adopted.

Moved in amendment by Ald. CARTER, seconded by Ald. WARD,

That said report be referred back to the Board of Commissioners and that the Law Department be requested to state if Mr. Louvigny deMontigny has good legal claim upon the City for any amount.

Ald. Tétreau raised a point of order contending that the Law Department had already replied to said question, as appears by the report of said Department now before the Council.

He maintained that, for this reason, said amendment was not in order.

His Worship the Mayor decided that said amendment was not in order, inasmuch as the Law Department had already replied to said question.

And, a debate arising,

The motion being put, it was carried and

Resolved: Accordingly (Ald. Carter and Ward dissenting).

71.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to pay a sum of \$640.45 to Rev. J. O. Roussin,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LUSSIER, it was

Resolved: That said report be adopted.

72.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Leclaire to regulate the erection of buildings in certain streets.

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst.-City Clerk.



CITY OF MONTREAL

Vehicle and other License Numbers

Sealed tenders, addressed to the Board of Commissioners, endorsed "Tender for license numbers" and deposited in their office, in the City Hall, will be received up to 12 o'clock noon, on Friday, the 11th day of November 1910, for the vehicle and other license numbers and badges required by the License Department.

Such tenders shall be for numbers painted on tin, or steel enamelled, and for metal numbers and badges, and must be separate, but tenderers will be permitted to tender for either class of the above mentioned numbers, or for all.

Specifications and tender forms may be procured at the office of the Superintendent of licenses, City Hall.

A certified cheque on a chartered Canadian bank, to the order of the City of Montreal, for an amount equal to fifteen per cent (15 p. c.) of the amount of the tender,